

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 409.273.651, un actif net de D : 408.705.702 et un bénéfice de la période de D : 5.026.507.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°13 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV L'EPARGNANT» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 1.368.926, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 02 février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	318 100 830	272 018 881
Obligations et valeurs assimilées		318 100 830	272 018 881
Placements monétaires et disponibilités		90 377 377	126 735 880
Placements monétaires	5	89 839 415	126 594 589
Disponibilités		537 962	141 291
Créances d'exploitation	6	795 444	152 542
TOTAL ACTIF		409 273 651	398 907 303
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	567 949	546 538
TOTAL PASSIF		567 949	546 538
ACTIF NET			
Capital	8	390 881 102	381 183 684
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 073	928
Sommes distribuables de l'exercice		17 821 527	17 176 153
ACTIF NET		408 705 702	398 360 765
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		409 273 651	398 907 303

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	9	3 972 585	14 865 773	3 512 206	13 940 466
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 972 585	14 865 773	3 512 206	13 940 466
Revenus des placements monétaires	10	1 367 584	5 765 927	1 662 538	6 634 588
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 340 169	20 631 700	5 174 744	20 575 054
Charges de gestion des placements	11	(614 226)	(2 395 130)	(606 796)	(2 410 218)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 725 943	18 236 570	4 567 948	18 164 836
Autres produits		1 421	15 785	1 050	15 214
Autres charges		(4)	(13)	(3)	(11)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 727 360	18 252 342	4 568 995	18 180 039
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 125 802)	(430 815)	(1 003 000)	(1 003 886)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 601 558	17 821 527	3 565 995	17 176 153
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 125 802	430 815	1 003 000	1 003 886
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		13 037	(28 696)	70 761	1 813 952
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		286 110	288 651	103 920	(1 739 874)
Frais de négociation de titres		-	(35)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		5 026 507	18 512 262	4 743 676	18 254 117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 026 507	18 512 262	4 743 676	18 254 117
Résultat d'exploitation	4 727 360	18 252 342	4 568 995	18 180 039
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	13 037	(28 696)	70 761	1 813 952
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	286 110	288 651	103 920	(1 739 874)
Frais de négociation de titres	-	(35)	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(17 219 935)	-	(17 071 097)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(28 142 760)	9 052 610	(23 469 231)	(15 997 574)
Souscriptions				
- Capital	43 248 661	203 352 396	49 935 658	210 921 777
- Régularisation des sommes non distribuables	11 139	783	(1 578)	(28 778)
- Régularisation des sommes distribuables	1 721 734	7 687 809	1 963 963	7 933 858
Rachats				
- Capital	(70 255 986)	(193 902 988)	(72 399 766)	(225 984 377)
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 557)	(12 693)	(461)	26 304
- Régularisation des sommes distribuables	(2 847 751)	(8 072 697)	(2 967 047)	(8 866 358)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(23 116 253)	10 344 937	(18 725 555)	(14 814 554)
ACTIF NET				
En début de période	431 821 955	398 360 765	417 086 320	413 175 319
En fin de période	408 705 702	408 705 702	398 360 765	398 360 765
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	4 241 801	3 871 524	4 099 725	4 024 537
En fin de période	3 967 498	3 967 498	3 871 524	3 871 524
VALEUR LIQUIDATIVE	103,013	103,013	102,895	102,895
TAUX DE RENDEMENT	1,19%	4,43%	1,14%	4,34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 318.100.830 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
		310 236 816	318 100 830	77,83%
Obligations de sociétés				
		154 856 100	158 988 408	38,90%
AB SUB 2010	30 000	1 799 400	1 823 934	0,45%
AB SUB 2010	20 000	1 199 600	1 215 956	0,30%
ABSUB 2011-1	20 000	1 000 000	1 012 835	0,25%
AMEN BANK 2006	10 000	100 000	103 866	0,03%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 066 200	1 077 917	0,26%
AMENBANK A 2008	15 000	699 960	722 297	0,18%
AMENBANK B 2008	25 000	1 500 000	1 551 551	0,38%
AMENBANK2009 B	30 000	1 599 300	1 615 744	0,40%
AIL 2012-1	5 000	100 000	103 025	0,03%
AIL 2013-1 F	10 000	400 000	413 133	0,10%
AIL 2013-1 F	2 900	116 000	119 809	0,03%
AIL 2013-1 V	10 000	400 000	412 193	0,10%
AIL 2014-1	20 000	1 200 000	1 229 376	0,30%
AIL 2015-1 B	15 000	1 500 000	1 537 938	0,38%
ATB 2007/1 D	50 000	3 200 000	3 296 423	0,81%
ATB SUB2009 A2	40 000	1 500 000	1 536 979	0,38%
ATBSUB2009 B1	10 000	800 000	822 488	0,20%
ATL 2010-2	20 000	400 000	400 046	0,10%
ATL 2012-1	10 000	200 000	205 769	0,05%
ATL 2013-1	20 000	1 600 000	1 660 332	0,41%
ATL 2013-2	20 000	1 600 000	1 611 615	0,39%
ATL 2013-2	10 000	800 000	805 807	0,20%
ATL 2014-1	15 000	900 000	941 616	0,23%
ATL 2014-2	10 000	1 000 000	1 036 408	0,25%
ATL 2014-2	5 000	500 000	518 204	0,13%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 055 580	0,26%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 055 580	0,26%
ATL 2014-3 C	20 000	2 000 000	2 111 161	0,52%
ATL 2015-1 C	30 000	3 000 000	3 088 264	0,76%
ATL 2015-2 C	40 000	4 000 000	4 210 055	1,03%
ATL 2016-1 C	30 000	3 000 000	3 095 293	0,76%
ATL 2008SUB	5 000	200 000	204 020	0,05%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	5 000 000	5 050 959	1,24%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	1 600 000	1 609 710	0,39%

ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	428 600	429 382	0,11%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	2 000 000	2 067 338	0,51%
ATTIJARI*LEASING 2015-2	24 000	1 920 000	1 921 944	0,47%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	3 000 000	3 081 534	0,75%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	2 000 000	2 086 505	0,51%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	2 000 000	2 001 699	0,49%
BH V 2013-1	10 000	571 000	585 081	0,14%
BH 2009 A	20 000	1 230 000	1 230 000	0,30%
BH 2013-1	10 000	571 000	586 829	0,14%
BH SUB 2015 B	50 000	5 000 000	5 177 534	1,27%
BH SUB 2016-1 B	50 000	5 000 000	5 196 438	1,27%
BNA 2009 SUB	28 000	1 492 680	1 540 027	0,38%
BTE 2009	49 000	1 470 000	1 488 099	0,36%
BTE 2010 A	20 000	800 000	809 112	0,20%
BTE 2011 B	10 000	800 000	835 628	0,20%
BTE 2016 B	50 000	5 000 000	5 000 000	1,22%
BTK 2009 C	10 000	599 800	620 254	0,15%
BTK 2012-1 B	20 000	857 200	862 645	0,21%
BTK 2014-1 B	30 000	3 000 000	3 007 838	0,74%
CHO 2009	6 000	225 000	226 087	0,06%
CHOCOMPANY 2009	3 000	112 500	112 500	0,03%
CIL 2008 SUB	10 000	600 000	633 374	0,15%
CIL 2012/1	5 000	100 000	103 630	0,03%
CIL 2012/2	20 000	800 000	835 576	0,20%
CIL 2013/1 B	20 000	1 600 000	1 606 356	0,39%
CIL 2014-1	3 000	180 000	184 800	0,05%
CIL 2014-2	15 000	1 200 000	1 266 980	0,31%
CIL 2015-1 F	20 000	1 600 000	1 653 386	0,40%
CIL 2016/1 F	30 000	3 000 000	3 112 932	0,76%
CIL 2016/2	15 000	1 500 000	1 500 000	0,37%
ELW 2013	20 000	800 000	830 089	0,20%
HL 2013/2	10 000	1 000 000	1 049 321	0,26%
HL 2015-1 B	20 000	2 000 000	2 084 307	0,51%
HL 2015-2 B	40 000	4 000 000	4 191 325	1,03%
HL 2016-1	20 000	2 000 000	2 062 375	0,50%
HL 2016-2 B	40 000	4 000 000	4 022 711	0,98%
HL F 2013/1	10 000	400 000	413 792	0,10%
HL SUB 2015-1 B	10 000	1 000 000	1 006 249	0,25%
HL V 2013/1	10 000	400 000	412 291	0,10%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	900 000	928 492	0,23%
MEUBLATEX C 2010	1 000	20 000	20 589	0,01%
STB 2008/2	50 000	2 812 500	2 939 170	0,72%
STB 2008/2	20 000	1 144 800	1 187 167	0,29%
STB 2011 A	9 000	385 560	402 987	0,10%
STB 2011 A	5 000	214 200	223 882	0,05%
TL 2011-3	5 000	100 000	104 309	0,03%

TL 2013-1 B	10 000	800 000	811 314	0,20%
TL 2013-1 B	10 000	800 000	811 314	0,20%
TL 2013-2 B	10 000	1 000 000	1 054 820	0,26%
TL 2014-1 B	20 000	2 000 000	2 079 581	0,51%
TL 2014-2 B	20 000	2 000 000	2 005 471	0,49%
TL 2015-1 B	30 000	3 000 000	3 118 718	0,76%
TL 2015-2	20 000	2 000 000	2 102 597	0,51%
TL 2015-2	10 000	1 000 000	1 051 299	0,26%
TL 2016-1 B	30 000	3 000 000	3 137 589	0,77%
TL SUB 2013	5 000	200 000	207 456	0,05%
TL SUB 2013	2 000	80 000	82 982	0,02%
TL SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 064 066	0,51%
TL SUB 2016	20 000	2 000 000	2 000 000	0,49%
UBCI 2013	20 000	1 600 000	1 651 032	0,40%
UIB 2009-1 A	40 000	1 200 000	1 223 060	0,30%
UIB 2009-1 B	40 000	2 132 400	2 175 328	0,53%
UIB 2009-1 C	20 000	1 300 000	1 327 836	0,32%
UIB 2011-1 A	20 000	1 000 000	1 014 611	0,25%
UIB 2011-1 B	20 000	1 500 000	1 526 305	0,37%
UIB 2011-2	10 000	428 400	446 963	0,11%
UIB SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 064 438	0,51%
UIB SUB 2015 B	10 000	1 000 000	1 032 219	0,25%
UIB SUB 2016	50 000	5 000 000	5 000 000	1,22%
UNIFACTOR A 2015	20 000	2 000 000	2 100 962	0,51%
Obligations de L'Etat		6 715 000	6 911 479	1,69%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	1 240 000	1 284 619	0,31%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	5 475 000	5 626 860	1,38%
Bons du trésor assimilables		148 665 716	152 200 943	37,24%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 831 250	4,36%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	6 985 249	1,71%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	2 985 567	0,73%
BTA 04-2028	31 000	29 116 000	30 333 033	7,42%
BTA 05-2022	26 080	27 344 597	27 540 829	6,74%
BTA 08-2022	20 200	19 546 719	20 136 546	4,93%
BTA 03-2019	36 000	37 177 300	37 549 279	9,19%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 839 190	2,16%
TOTAL		310 236 816	318 100 830	77,83%
Pourcentage par rapport à l'actif				77,72%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 89.839.415 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif net
Comptes à terme STB		54 000 000	54 727 253	13,39%
Placement au 24/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 034 614	0,50%
Placement au 25/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 034 318	0,50%
Placement au 16/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 034 022	0,50%
Placement au 17/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		3 000 000	3 050 590	0,75%
Placement au 18/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		1 000 000	1 016 715	0,25%
Placement au 23/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		4 000 000	4 063 903	0,99%
Placement au 24/08/2018 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 040 827	0,50%
Placement au 24/09/2018 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 031 655	0,50%
Placement au 07/10/2018 (au taux de TMM+2,5%)		10 000 000	10 139 048	2,48%
Placement au 08/01/2017 (au taux de 6,92%)		2 000 000	2 021 234	0,49%
Placement au 17/02/2017 (au taux de TMM+2%)		2 000 000	2 089 301	0,51%
Placement au 30/10/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 022 308	0,49%
Placement au 26/11/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 006 833	0,25%
Placement au 29/11/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 022 308	0,49%
Placement au 04/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 007 151	0,25%
Placement au 06/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 006 833	0,25%
Placement au 09/12/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 022 308	0,49%
Placement au 16/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 006 833	0,25%
Placement au 19/12/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 022 308	0,49%
Placement au 24/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 007 151	0,25%
Placement au 26/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 006 833	0,25%
Placement au 03/01/2019 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 007 151	0,25%
Placement au 08/01/2019 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 022 308	0,49%
Placement au 23/01/2019 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 007 151	0,25%
Placement au 08/01/2019 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 003 254	0,49%
Placement au 18/01/2019 (au taux de TMM+2,5%)		2 000 000	2 000 296	0,49%
Certificats de dépôt		34 469 510	35 112 162	8,59%
Certificat de dépôt STB au 17/02/2017 (au taux de TMM+2%)		8 000 000	8 362 164	2,05%
Certificat de dépôt STB au 02/01/2017 (au taux de 4,23%)		3 493 435	3 499 015	0,86%
Certificat de dépôt STB au 03/01/2017 (au taux de 4,23%)		4 990 622	4 998 124	1,22%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2017 (au taux de 4,23%)		2 495 311	2 497 656	0,61%
Certificat de dépôt STB au 01/01/2017 (au taux de 4,23%)		4 995 306	4 999 061	1,22%
Certificat de dépôt STB au 08/01/2017 (au taux de 4,23%)		5 494 836	5 495 352	1,34%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 11/05/2017 (au taux de 7,5%)		1 000 000	1 038 466	0,25%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 01/02/2017 (au taux de 7,68%)		2 000 000	2 114 065	0,52%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 18/02/2017 (au taux de 7,68%)		2 000 000	2 108 259	0,52%
TOTAL		88 469 510	89 839 415	21,98%
Pourcentage par rapport à l'actif				21,95%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 795.444 contre D : 152.542 au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Sommes à l'encaissement	392 636	138 935
Retenues à la source sur BTA	301 631	1 804
Retenues à la source sur obligations	11 846	3 961
Intérêts intercalaires courus sur obligations	32 836	3 018
Autres	56 495	4 824
Total	795 444	152 542

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 567.949 contre D : 546.538, au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Gestionnaire	153 012	151 676
Dépositaire	171 907	170 052
Commission de distribution	243 030	224 810
Total	567 949	546 538

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Décembre 2016, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	381 183 684
Nombre de titres	3 871 524
Nombre d'actionnaires	4 483

Souscriptions réalisées

Montant	203 352 396
Nombre de titres émis	2 065 372
Nombre d'actionnaires nouveaux	528

Rachats effectués

Montant	(193 902 988)
Nombre de titres rachetés	(1 969 398)
Nombre d'actionnaires sortants	(566)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(28 696)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	288 651
Régularisation des sommes non distribuables	(11 910)
Frais de négociations de titres	(35)

Capital au 31-12-2016

Montant	390 881 102
Nombre de titres	3 967 498
Nombre d'actionnaires	4 445

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 à D : 3.972.585 contre D : 3.512.206 pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 166 902</u>	<u>8 263 189</u>	<u>1 711 851</u>	<u>6 320 648</u>
- Intérêts	2 166 902	8 263 189	1 711 851	6 320 648
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 805 683</u>	<u>6 602 584</u>	<u>1 800 355</u>	<u>7 619 818</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 805 683	6 602 584	1 800 355	7 619 818
TOTAL	3 972 585	14 865 773	3 512 206	13 940 466

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 à D : 1.367.584 contre D : 1.662.538 pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Intérêts des billets de trésorerie	-	14 581	32 612	261 059
Intérêts des comptes à terme	803 852	3 501 374	1 063 921	4 287 929
Intérêts des BTCT	11 872	114 979	47 329	149 848
Intérêts des certificats de dépôt	551 860	2 134 993	518 676	1 935 752
TOTAL	1 367 584	5 765 927	1 662 538	6 634 588

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 à D : 614.226 contre D : 606.796, pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	453 992	1 770 312	448 502	1 781 466
Rémunération du dépositaire	80 117	312 409	79 147	314 376
Commission de distribution	80 117	312 409	79 147	314 376
TOTAL	614 226	2 395 130	606 796	2 410 218

Note 12 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Note 13 : Evènements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "SICAV L'EPARGNANT" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 1.368.926, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.